

# **Commune des Bouchoux**

## **Compte Rendu de la réunion publique relative à la création des comités consultatifs**

### **23 octobre 2021**

18 personnes présentes ce samedi matin sur la place du village.

Le maire prend la parole et commence par s'excuser au nom du Conseil, car il vient d'apprendre que la communication n'a peut-être pas fonctionné du fait du changement d'adresse mail de la mairie, certains habitants venant de découvrir que cette réunion avait lieu alors qu'ils n'avaient pas été informés par mail. Il rappelle cependant que seul l'affichage public est la voie de toute communication officielle entre la commune et les habitants.

#### **Le principe :**

Selon le Maire, le souhait de créer des comités consultatifs est présent depuis le début du mandat, mais la crise sanitaire n'a pas permis de les mettre en place jusqu'ici. La volonté de l'équipe municipale est d'installer ces comités consultatifs en les intégrant aux commissions déjà existantes. Cela permettra de travailler avec les habitants aussi bien sur les sujets en cours que sur de nouveaux, par exemple la salle paroissiale qui pourrait d'ailleurs constituer un comité à part entière. Et pourquoi pas de donner envie aux habitants de se présenter pour intégrer un futur conseil municipal.

Chaque habitant pourra s'y exprimer et y faire des propositions, au même titre que n'importe quel membre de la commission. Les comités pourront être intégrés par les habitants à tout moment et rien n'oblige à s'y investir pour une durée indéterminée.

#### **Comment fonctionner ?**

Dans les semaines à venir, des décisions d'importance seront prises par la commune dans les domaines de l'école, de l'eau et de l'assainissement et le conseil ne souhaite pas les prendre seul.

Un tour de parole commence autour de cette question: comment va-t-on fonctionner?

Il en ressort qu'il ne s'agit pas avec les comités consultatifs de créer des «sous commissions», les commissions devenant ouvertes aux habitants qui peuvent y faire des propositions et intervenir dans les débats. Jérôme rappelle que toute personne intégrant un comité consultatif devient membre de la commission et que chaque projet débattu en commission sera ensuite (comme c'est le cas actuellement) porté en conseil par un élu. Il appartient, in fine, au conseil municipal de voter pour valider ou non les propositions émanant des commissions et/ou conseils consultatifs spécifiques.

Il faut laisser du temps à cette proposition de comités consultatifs pour rentrer dans les mœurs et que les habitants se saisissent de cet instrument de participation aux affaires de la commune. Il peut être aussi l'occasion de désamorcer des tensions en amont et d'éviter des malentendus entre conseil et habitants.

La proposition du conseil demandant aux habitants de s'inscrire au préalable aux commissions auxquelles ils veulent participer ne fait pas l'unanimité. Elle a l'avantage d'éviter une forme de dilettantisme (tourisme) dans la fréquentation des commissions, mais cela ne doit pas constituer un frein à la participation occasionnelle à une commission à laquelle ils n'auraient pas été inscrits au préalable.

Certains imaginaient plus la création de comités consultatifs spécifiques à des thématiques (par exemple petit patrimoine bâti) que l'ouverture aux commissions. Il est dit que l'un n'empêche pas l'autre et qu'un groupe de travail comité consultatif peut être créé spécifiquement sur un sujet (ex : salle paroissiale, tourisme, ponts, cabanes, citernes collectives, fontaines, etc). Il y a d'ailleurs déjà

un groupe de travail en place pour travailler sur l'adressage (identification des habitations, numéros et noms des voies)

Il ressort que la communication est importante auprès des habitants afin qu'ils puissent suivre la mise en place et l'évolution de ces comités pour les intégrer. Un bilan sera fait dans 6 mois pour évaluer ce qui fonctionne ou pas.

Chaque commission présente ensuite aux habitants ses attributions et fait le point des travaux en cours. Les comités consultatifs concernent donc les commissions suivantes pour le moment :

Agriculture, forêt, environnement

Eau et assainissement

Marché des producteurs

Communication, site internet

Jeunesse, vie associative

Fleurissement

Voirie

Bâtiment

Après un long échange sur les modalités d'inscription et de participation, il est proposé que les dates des commissions soient affichées (dans la mesure du possible, quand elles sont connues suffisamment tôt - ce qui n'est pas toujours le cas) sur les panneaux d'information et en mairie. Le contact des responsables de commission sera également laissé à la connaissance de la population pour que les habitants puissent avoir accès aux dates des réunions et participer à leurs travaux.

A chaque habitant de faire connaître son désir d'y participer en s'inscrivant auprès de la mairie par courrier postal, mail ([mairie@lesbouchoux.fr](mailto:mairie@lesbouchoux.fr)) ou téléphone (07 83 08 24 74).

La séance est levée à 11h45